

Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Présents : F. PERN-SAVIGNAC, G. TILLON, G. BOUISSET, P. OGBURN, F. REVELLI, MC PHILIPPEAU, J. MAGUET, E. DUJARDIN, D. COURDESSES, N. CASTEX, P. SERAYSSOL, A. TARTINI, P. DAURE

Absents : JL CAGNAC, C. JOUANY

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2018 approuvé et paraphé par tous.

1) Maison de Santé Pluriprofessionnelle : approbation de la maîtrise d'oeuvre

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 juin 2018 approuvant l'acquisition et le projet d'agrandissement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Elle présente la proposition de maîtrise d'oeuvre de M. TORRAO pour un montant de 19 507.50 € HT ainsi que le coût des travaux estimé à 130 050 € HT.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2) Modification des conditions d'attribution du RIFSEEP

Madame le maire rappelle à l'Assemblée les délibérations des 24 octobre 2016 et 26 octobre 2017 relatives à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Elle précise qu'il convient d'y apporter les modifications suivantes sous réserve de l'avis du Comité Technique :

- Rajouter les contractuels dans les bénéficiaires
- Réviser à la hausse les montants annuels maximum.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Autorisation de nommer un agent contractuel pour faire face à une vacance d'emploi

Vu la délibération du 11 février 2005 portant création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 15 mars 2005,

Conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il convient d'autoriser Madame le Maire à recourir à un agent contractuel pendant un an renouvelable, pour faire face à la vacance de l'emploi.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3) Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2018, en raison de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude (réussite concours).

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4) Fermeture d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial

Parallèlement il convient de fermer le poste d'adjoint administratif à temps complet occupé par ce même agent.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

5) Transfert des certificats d'économie d'énergie au SDE 82 : bâtiments communaux et éclairage public

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduit par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005.

Elle propose de désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE et d'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

6) Participation de la commune aux frais de mise à disposition de la piscine – Exercice 2018

Madame le Maire propose de renouveler la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la piscine de Nègrepelisse pour le mois de juin 2018. Le coût s'élève à 2.50 €/habitant, soit la somme de 1 090.31 € pour 3 semaines.

Elle expose la possibilité de prise en charge de ces frais par la Communauté de Communes qui devra se prononcer lors d'un prochain Conseil Communautaire.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de renouvellement de subvention émise par l'association Médit'échange. 9 conseillers y sont favorables, 4 s'abstiennent.
 - La réception des travaux d'extension des vestiaires du stade municipal a eu lieu vendredi 12 octobre.
 - Le goudronnage des allées principales du cimetière de Montricoux est en cours de réalisation. Trois cases supplémentaires vont être rajoutées très rapidement au colombarium existant.
 - La candidature de la commune au classement parmi les « Plus Beaux Villages de France » a été acceptée et sera examinée courant 2019 par la Commission Qualité.
 - Révision allégée du PLU : la réunion avec les partenaires publics associés s'est déroulée le 15 octobre 2018, aucune observation particulière n'a été formulée. Un courrier a donc été adressé au Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur qui proposera les dates de l'enquête publique.
- Madame le Maire fait lecture d'un courrier adressé par le Collectif Montricoux St Laurent qui accompagnait une pétition contre le projet de salle polyvalent à St Laurent. Elle informe l'assemblée avoir répondu par écrit à tous les signataires de la pétition.

Séance levée à 21 H 15